

DEPOT D'UN BILL RELATIF AUX RENTES VIAGERES

L'hon. M. JAMES MURDOCK propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance pour l'examen d'un projet de résolution ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier la loi de 1906 concernant les rentes viagères servies par l'Etat, et de décréter qu'une rente ne sera ni accordée, ni émise pour une somme inférieure à dix dollars par an.

Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au courant de l'objet de cette résolution, en recommande l'examen à la Chambre. (La motion est adoptée.)

LA CANALISATION DU SAINT-LAURENT

M. MILLAR: Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au gouvernement s'il a reçu quelque rapport du comité interdépartemental chargé d'étudier le projet de canalisation du Saint-Laurent. S'il l'a reçu, quand ce rapport sera-t-il déposé? Sinon, le Gouvernement a-t-il un renseignement quelconque à fournir à la Chambre sur l'état des travaux? Quels sont aussi, les noms de ceux qui composent ce comité interdépartemental?

L'honorable M. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Monsieur l'Orateur, c'est là une question à laquelle on peut difficilement répondre sans un moment d'avis. Il y a bien, en réalité, un comité interdépartemental qui fait rapport périodiquement pour renseigner le Gouvernement et le comité consultatif. Je ne saurais dire si ces rapports contiennent des renseignements qu'il ne faudrait pas rendre publics, mais le Gouvernement croit sage de ne pas publier ces rapports, et les événements lui ont donné raison. Le président de ce comité interdépartemental est M. Biggar, et il a présenté des rapports de temps à autre. A parler franchement, je n'ai jamais pensé que le Parlement demanderait ces rapports. Il se peut qu'ils ne renferment rien dont la Chambre ne doive pas prendre connaissance, mais je veux les examiner très attentivement avant de les publier, car quelques-unes des questions traitées par les pays intéressés sont de nature fort délicate, et il se peut qu'on ne doive pas publier dans le compte rendu officiel les renseignements communiqués au Gouvernement. Je puis procurer à mon honorable ami le renseignement qu'il désire sur la composition du comité. Je puis lui dire que l'état de la question de la canalisation du Saint-Laurent fera l'objet, je pense, d'un grand débat avant la fin de la session.

CONFERENCE AU SUJET DES TRAVAUX D'HIVER

M. KELLNER (Edmonton-Est). Monsieur l'Orateur, je voudrais savoir à quelle entente le

Gouvernement en est venu avec les gouvernements provinciaux et les autorités municipales à la suite de la conférence relative au chômage tenue l'automne dernier.

L'hon. JAMES MURDOCK (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, le Gouvernement n'a conclu aucune entente avec les provinces et les diverses municipalités touchant le chômage. En septembre dernier, une conférence nationale a eu lieu au sujet des travaux d'hiver au Canada. Au début de la conférence on annonça que son objet était de décider que:

...le moment était venu pour toutes les autorités publiques, et aussi pour les personnes, patrons ou ouvriers, que le problème du chômage intéresse au premier chef, de se réunir en conférence pour s'efforcer de régulariser le travail industriel, en s'occupant particulièrement du bâtiment et d'autres travaux extérieurs à exécuter durant l'hiver.

L'honorable député trouvera aux pages 49 et 50 de la copie imprimée de ce rapport de la conférence, que je lui fais porter, un exposé de la politique de ce Gouvernement touchant l'aide aux chômeurs. Nous n'avons pas modifié la politique ainsi définie. On trouvera aussi à la page 125 une déclaration au sujet de certains projets des délégués relativement à la participation commune des provinces, des municipalités et du gouvernement fédéral, à l'exécution de mesures de secours. Le Gouvernement a formellement averti la conférence qu'il ne pouvait souscrire à ces projets, bien que j'aie consenti, à titre de représentant du Gouvernement, à les soumettre ultérieurement à l'attention de mes collègues.

Le très hon. ARTHUR MEIGHEN (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le ministre a fait allusion à la "conférence sur les travaux d'hiver au Canada". Est-ce une nouvelle appellation de la conférence relative au chômage, tenue l'automne dernier?

L'hon. M. MURDOCK: C'est l'appellation véritable et appropriée qui a été donnée et qui doit être donnée à la conférence tenue à Ottawa. Cela a été proclamé dans l'avis de convocation de la conférence, et dans tout le cours de la conférence. La question à l'étude, c'était de savoir si ces maires, les représentants des provinces et les autres personnes autorisées à dépenser des fonds publics ne pouvaient prendre des mesures uniformes pour faire exécuter durant l'hiver certains travaux auparavant retardés jusqu'à la belle saison. C'était une conférence pour s'occuper des travaux d'hiver au Canada.

Le très hon. M. MEIGHEN: L'occasion m'est donnée de signaler au ministre une erreur, une très grosse erreur même. Dans le rapport de la conférence relative aux tra-